

TABLEAU 2.1 DÉPENSES POUR LES GARDERIES RÉGLEMENTÉES DU NOUVEAU-BRUNSWICK AU 31 MARS 2023

Subventions AAGJE pour les frais de garde d'enfants	99 443 000 \$
Programme de soutien salarial au PÉG	66 097 100 \$
Programme d'appui à l'inclusion	9 442 300 \$
Initiatives en AGJE	833 900 \$
Registre des garderies	2 432 150 \$
Fonds pour l'amélioration de la qualité et le fonctionnement	17 200 000 \$
Programme de remboursement des frais de scolarité pour les EPE	700 000 \$
Total pour les garderies réglementées	196 148 450 \$

Source : Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Budget principal 2023-2024*. En ligne : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/fin/pdf/Budget/2023-2024/main-estimates-2023-2024-budget-principal.pdf>

